

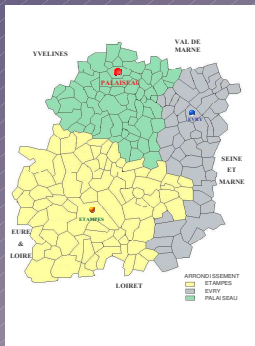


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPECIAL DECEMBRE 2005 N°4



ISSN 0758 3117



PREFECTURE DE L'ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL DECEMBRE 2005 N°4

L'intégralité du présent recueil a fait l'objet d'une publication et d'un affichage le 5 janvier 2006 dans les locaux de la préfecture et des sous-préfectures de Palaiseau, Etampes et Evry. Il est également consultable sur le site Internet de la Préfecture (www.essonne.pref.gouv.fr)

ISSN 0758 3117

**DIRECTION DE LA
COORDINATION
INTERMINISTERIELLE**

Page 3 - A R R E T E n° 2005-PREF- DCI/2 - 092 du 23 décembre 2005 portant délégation de signature à M. Jean GRAVIASSY, Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Essonne

Page 5 - LISTE DEPARTEMENTALE D'APTITUDE aux fonctions de commissaire enquêteur arrêtée pour l'année 2006 par la commission de l'Essonne lors de la séance du 16 novembre 2005

DIVERS

Page 13 - DECISION ARHIF/N° 2005-179 du 12 juillet 2005 autorisant la création de 15 lits de soins de suite à orientation gériatrique par conversion de 8 lits de chirurgie sur le site du Centre Hospitalier de Juvisy sur Orge

Page 14 - DECISION ARHIF N° 2005-27 du 30 septembre 2005 portant rectification d'une erreur matérielle dans la rédaction de la décision n° 2005-179 du 12 juillet 2005 de la commission exécutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation d'Ile-de-France

Page 15 - DECISION ARHIF N° 2005-180 du 12 juillet 2005 rejetant la requalification de 30 lits de soins de suite à orientation gériatrique sur le site de la Clinique de Saclas

Page 16 - DECISION ARHIF N° 2005-181 du 12 juillet 2005 autorisant la création ex-nihilo d'un hôpital de jour de 10 places de soins de suite sur le site du Centre Hospitalier d'Arpajon

Page 17 - DECISION ARHIF/N° 2005-182 du 12 juillet 2005 autorisant la création ex-nihilo de 8 lits de soins de suite sur le site de la Clinique de Rééducation fonctionnelle Repotel à Villiers sur Orge

DIRECTION DE LA COORDINATION
INTERMINISTERIELLE

A R R E T E

n° 2005-PREF- DCI/2 - 092 du 23 décembre 2005

**portant délégation de signature à M. Jean GRAVIASSY,
Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Essonne**

**LE PREFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 9 juillet 2004 portant nomination de M. Bernard FRAGNEAU, préfet, en qualité de préfet de l'Essonne,

VU le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la Police Nationale,

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 24 août 1973 portant délégation de pouvoirs et notamment son article 3,

VU l'arrêté du Ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire en date du 8 décembre 2005 portant nomination de M. Jean GRAVIASSY, contrôleur général des services actifs de la police nationale, en qualité de Directeur départemental de la sécurité publique de l'Essonne à Evry,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - Délégation de signature est donnée à M. Jean GRAVIASSY, contrôleur général des services actifs de la police nationale, Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Essonne, pour prononcer les sanctions de l'avertissement et du blâme à

l'encontre des fonctionnaires appartenant au Corps des Officiers, des Gradés et Gardiens de la paix et Corps des Personnels Administratifs de la Police Nationale de catégorie C et D, ainsi qu'à l'égard des adjoints de sécurité.

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général pour l'Administration de la Police de Versailles et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

LE PREFET,

Signé : Bernard FRAGNEAU

**LISTE DEPARTEMENTALE D'APTITUDE
AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUETEUR
ARRETEE POUR L'ANNEE 2006
PAR LA COMMISSION DE L'ESSONNE
LORS DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2005**

Conformément aux dispositions de la loi n°83-630 du 12 juillet 1983, relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, modifiée notamment par la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et au décret n°98-622 du 20 juillet 1998 relatif à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, la commission de l'Essonne chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur a arrêté pour l'année 2006 la liste suivante :

Nom et Prénom	Coordonnées	Profession
Madame Pierrette ANTOINE	2, rue de la Louette 91780 SAINT HILAIRE	Elue locale Retraitée
Monsieur Jacques ARGOULON	4, square des Muses 91370 VERRIERES-LE- BUISSON	Ingénieur général du génie rural Retraité
Monsieur Pierre BARBER	27, rue du Val d'Orsay 91400 ORSAY	Consultant en énergie, environnement et déchets en retraite
Monsieur Henri BERNARD	4, Allée Clément Marot 91400 ORSAY	Retraité de la COGEMA
Monsieur Jean-Jacques BESNARD	Ferme du Château 8, rue de la Plaine 91150 MESPUITS	Elu local Agriculteur en retraite
Monsieur Pierre CASSARA	17, allée des Platanes Le Parc du Château 91210 DRAVEIL	Ingénieur, Directeur Etablissement CEA en retraite

Nom et Prénom	Coordonnées	Profession
Monsieur Michel CHAPUT	40, rue des Vignes 91000 EVRY	Retraité au Ministère de L'Équipement - Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat
Monsieur Pierre CHARPENTIER	5, rue de la Guillère 91460 MARCOUSSIS	Ingénieur, Directeur de Services Techniques de collectivités locales Retraité
Monsieur Michel CLAVELLOUX	31, allée des Cerisiers 91310 MONTLHERY	Ingénieur mécanique et électronique En retraite
Mademoiselle Elizabeth COURY	7, avenue des Marronniers 91420 MORANGIS	Directrice d'école
Monsieur Gilles DIDOU	13, rue de Janville Hameau de Gillevoisin 91510 Janville sur Juine	Inspecteur maintenance et surveillance aéronautique
Monsieur Jean-Claude DOUILLARD	7, square Saint SPIRE 91070 BONDOUFLE	Cadre SNCF en retraite
Monsieur Daniel DUBOIS	12, rue des Jonquilles 91210 DRAVEIL	Ingénieur des Ponts et Chaussées Retraité
Monsieur Abdel ERRAMI	28, rue Toulouse Lautrec 91300 MASSY	Chef de projet laboratoire de technologie analytique
Monsieur Patrick GAMACHE	14, rue du Champ de Bataille 91310 LONGPONT-sur- ORGE	Elu local Technicien d'Administration (ONERA) Conseiller des Prud'hommes Formateur en urbanisme

Nom et Prénom	Coordonnées	Profession
Madame Michèle GASPALOU Née GIRAUD	31, allée de la Gambauderie Quartier du Damiette 91190 GIF-sur-YVETTE	Elue locale Attachée de préfecture en retraite
Monsieur Paul GENTY	47, rue Pasteur 91310 LEUVILLE-sur-ORGE	Expert agréé près la Cour de Cassation
Monsieur Jacques GILLARD	13, vallée aux loups 91150 ORMOY-LA-RIVIERE	PDG d'entreprises de Bâtiment et Travaux publics Retraité
Monsieur Jean-Paul GOULENOK	5, allée des Peupliers 91520 EGLY	Expert en bâtiment et Génie Civil indépendant
Monsieur Yvon GOURLIER	38, rue de Tigery 91250 SAINT GERMAIN- LES-CORBEIL	Retraité du Ministère de l'Équipement
Monsieur Paul GRAND	2, rue de Bellevue 91400 ORSAY	Directeur Général des Services à la mairie de Verrières-le-Buisson
Monsieur Dominique GUILLAUME	17, avenue des Charmes BELLEVILLE 91190 GIF SUR YVETTE	Professeur de chimie thérapeutique
Monsieur Gaëtan de GUILLEBON	7, rue du Pré Vert 91190 SAINT AUBIN	Architecte DESA
Monsieur Antoine GUISEPPONE	38, avenue Maryse Bastié 91200 ATHIS-MONS	Economiste de la construction
Monsieur Patrice HAVY	19, allée François Villon 91800 BRUNOY	Retraité de l'industrie

Nom et Prénom	Coordonnées	Profession
Monsieur André HERMINET	5, rue Berlioz « Le Bois des Roches » 91240 SAINT MICHEL-sur-ORGE	Ingénieur divisionnaire des Travaux Ruraux Retraité du Ministère de l'Agriculture
Monsieur Vincent KLINGE	3, boulevard Henri IV 91150 ETAMPES	Géomètre expert
Monsieur Jean-Louis LANDRE	32, résidence des Gros Chênes 91370 VERRIERES-LE-BUISSON	Géomètre expert Monteur d'opérations Retraité
Monsieur Michel LANGUILLE	113, rue Roger Salengro 91550 PARAY VIEILLE POSTE	Ingénieur EDF et RTE Retraité
Monsieur Yves LE COZ	70, avenue du Général de Gaulle 91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	Colonel d'Infanterie en retraite
Monsieur Yves MAENHAUT	2ter Chemin du Pâté 91510 LARDY	Elu local Ingénieur en ingénierie de réseau
Monsieur Robert MERLE	25, rue Prosper Mérimée 91600 SAVIGNY SUR ORGE	Général de brigade en retraite
Monsieur Michel MOREL	10, clos des Mourettes 76, rue du Marais 91210 DRAVEIL	Cadre honoraire du Ministère de l'Intérieur
Monsieur Michel MOMBRUN	1, rue Jacques Cartier 91170 VIRY-CHATILLON	Consultant

Nom et Prénom	Coordonnées	Profession
Monsieur Joseph NOUVELLON	89, rue Henri Rochefort 91000 EVRY	Expert en estimations immobilières
Monsieur Bernard-Claude PANET	40, allée Aristide Briand 91100 CORBEIL-ESSONNES	Ingénieur urbanisme, aménagement et environnement à la retraite
Monsieur Roger PAULET	34, rue Sainte Geneviève 91120 PALAISEAU	Agent de Collectivités territoriales en retraite
Madame Dominique PICARD	29, avenue de l'Espérance 91440 BURES-sur-YVETTE	Architecte – Urbaniste DPLG
Monsieur Hugues RAMBAUD	Grande Ferme des Guignards 91410 AUTHON-LA-PLAINE	Agriculteur Expert agricole et foncier Expert près la Cour d'Appel
Monsieur Jean-Claude RAYNAUD	62, avenue du Général de Gaulle 91260 JUVISY-sur-ORGE	Ancien haut fonctionnaire à la retraite
Monsieur Jean-Claude REUILLE	Rochefontaine - Route de Jouy 91910 SAINT SULPICE DE FAVIERES	Géomètre expert honoraire Expert près la Cour d'Appel de PARIS
Monsieur Paul ROUX	30, rue de Damiette 91190 GIF-sur-YVETTE	Chef d'entreprise en retraité
Monsieur Norbert SERGENT	3, rue Leperdriel 91140 VILLEBON-sur- YVETTE	Agriculteur en retraite
Monsieur Roger VAYRAC	2 bis, rue du Lion 91380 CHILLY-MAZARIN	Cadre logistique du BTP Retraité

Nom et Prénom	Coordonnées	Profession
Monsieur Gaston VILLADIER	72, rue Francoeur 91170 VIRY-CHATILLON	Retraité
Monsieur Jean-Louis ZUCCARELLI	18, rue de la Tourelle 91640 FONTENAY-LES- BRIIS	Architecte DESA en retraite

Le Président par intérim
Du Tribunal Administratif de VERSAILLES,
Président de la Commission chargée d'établir
La liste d'aptitude aux fonctions de commissaire
enquêteur
Pour le département de l'Essonne

Elisabeth LABARTHE-VACQUIER

DIVERS

AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION D'ILE DE FRANCE

DECISION N° 2005-179 du 12 juillet 2005

ARTICLE 1^{er} : Le SYNDICAT INTER HOSPITALIER DE JUVISY-SUR-ORGE est autorisé à créer 15 lits de soins de suite à orientation gériatrique par conversion de 8 lits de chirurgie sur le site du CENTRE HOSPITALIER DE JUVISY-SUR-ORGE - 9, rue Camille Flammarion - 91265 JUVISY-SUR-ORGE.

A l'issue de cette opération, les nouvelles capacités autorisées sur le site seront les suivantes :

- 60 lits et 2 places de médecine,
- 78 lits de chirurgie,
- 16 lits d'obstétrique,
- ainsi que 36 lits de soins de suite (dont 22 lits à orientation gériatrique et 14 lits de soins de suite polyvalents).

ARTICLE 2 : Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de 3 ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard 4 ans après cette notification. La mise en service est subordonnée au résultat positif de la visite conjointe de conformité prévue par l'article D-712-14 du code de la santé publique.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente autorisation est de 10 ans à compter du jour où sera constaté le résultat positif de cette visite de conformité.

ARTICLE 4 : L'établissement devra produire les résultats de l'évaluation de l'activité et du fonctionnement du service concerné par la présente autorisation lors de la demande de renouvellement. Les critères d'évaluation à retenir sont au minimum ceux définis dans le schéma régional d'organisation sanitaire.

ARTICLE 5 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé devant le Ministre de la Santé et des Solidarités qui statue dans un délai de six mois, sur avis du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux.

Le Directeur de l'Agence Régionale
de l'Hospitalisation d'Ile de France

signé Philippe RITTER

AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION D'ILE DE FRANCE

DECISION N° 2005-27 du 30 septembre 2005

**portant rectification d'une erreur matérielle dans la rédaction de la
décision n°05-179 du 12 juillet 2005 de la Commission exécutive de
l'Agence régionale de l'hospitalisation d'Ile-de-France**

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de la décision n°05-179 du 12 juillet 2005 de la Commission exécutive de l'Agence régionale de l'hospitalisation d'Ile-de-France est modifié comme suit :

Le SYNDICAT INTER HOSPITALIER DE JUVISY-SUR-ORGE est autorisé à créer 15 lits de soins de suite à orientation gériatrique par conversion de 8 lits de chirurgie sur le site du CENTRE HOSPITALIER DE JUVISY-SUR-ORGE - 9, rue Camille Flammarion - 91265 JUVISY-SUR-ORGE.

A l'issue de cette opération et avant autorisation de transfert des capacités de VIRY-CHATILLON, les nouvelles capacités autorisées sur le site du CENTRE HOSPITALIER DE JUVISY-SUR-ORGE seront les suivantes :

- 60 lits et 2 places de médecine,
- 78 lits de chirurgie,
- 16 lits d'obstétrique,
- 15 lits de soins de suite à orientation gériatrique.

Signé par

Le Directeur de l'Agence Régionale de
l'Hospitalisation d'Ile de France

Philippe RITTER

AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION D'ILE DE FRANCE

DECISION N° 2005-180 du 12 juillet 2005

ARTICLE 1^{er} : La demande présentée par la SAS « CLINIQUE DE SACLAS » (GROUPE MEDIDEP) - 152, avenue de Malakoff - 75016 PARIS - en vue d'obtenir la requalification de 30 lits de soins de suite polyvalents en 30 lits de soins de suite à orientation gériatrique sur le site de LA CLINIQUE DE SACLAS - Chemin du Creux de la Borne - 91690 SACLAS - **est rejetée.**

ARTICLE 2 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé devant le Ministre de la Santé et des Solidarités qui statue dans un délai de six mois, sur avis du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux.

Signé par

Le Directeur de l'Agence Régionale
de l'Hospitalisation d'Ile de France

Philippe RITTER

DECISION N° 2005-181 du 12 juillet 2005

- ARTICLE 1^{er} : Le CENTRE HOSPITALIER D'ARPAJON est autorisé à créer ex-nihilo un hôpital de jour de 10 places de soins de suite dédiées aux personnes âgées atteintes d'Alzheimer ou de démence apparentée sur le site d'EGLY - rue de la Croix d'Egly - 91520 EGLY.
- ARTICLE 2 : Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de 3 ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard 4 ans après cette notification. La mise en service est subordonnée au résultat positif de la visite conjointe de conformité prévue par l'article D-712-14 du code de la santé publique.
- ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente autorisation est de 10 ans à compter du jour où sera constaté le résultat positif de cette visite de conformité.
- ARTICLE 4 : L'établissement devra produire les résultats de l'évaluation de l'activité et du fonctionnement du service concerné par la présente autorisation lors de la demande de renouvellement. Les critères d'évaluation à retenir sont au minimum ceux définis dans le schéma régional d'organisation sanitaire.
- ARTICLE 5 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé devant le Ministre de la Santé et des Solidarités qui statue dans un délai de six mois, sur avis du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux.

Signé par

Le Directeur de l'Agence Régionale
de l'Hospitalisation d'Ile de France

Philippe RITTER

DECISION N° 2005-182 du 12 juillet 2005

- ARTICLE 1^{er} : La SAS «CLINIQUE MEDICALE DE VILLIERS SUR ORGE est autorisée à créer ex-nihilo 8 lits de soins de suite dédiés à la prise en charge des états végétatifs chroniques et des états pauci-relationnels sur le site de la CLINIQUE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE REPOTEL - 43, rue de Verdun - 91700 VILLIERS SUR ORGE.
- ARTICLE 2 : Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de 3 ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard 4 ans après cette notification. La mise en service est subordonnée au résultat positif de la visite conjointe de conformité prévue par l'article D-712-14 du code de la santé publique.
- ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente autorisation est de 10 ans à compter du jour où sera constaté le résultat positif de cette visite de conformité.
- ARTICLE 4 : L'établissement devra produire les résultats de l'évaluation de l'activité et du fonctionnement du service concerné par la présente autorisation lors de la demande de renouvellement. Les critères d'évaluation à retenir sont au minimum ceux définis dans le schéma régional d'organisation sanitaire.
- ARTICLE 5 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé devant le Ministre de la Santé et des Solidarités qui statue dans un délai de six mois, sur avis du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux.

Le Directeur de l'Agence Régionale
de l'Hospitalisation d'Ile de France

Signé Philippe RITTER